



Envoyé en préfecture le 24/10/2019

Reçu en préfecture le 24/10/2019

Affiché le 24/10/2019

ID : 063-200071199-20190924-CCPL_2019_124_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 18 septembre 2019
Date d'affichage : 18 septembre 2019

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du trieur de Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Luc CHAPUT

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-124 : MEDIATHEQUE - FAB LIMAGNE : CONVENTION D'ECHANGE
ET DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE
LIMAGNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER

Rapporteur : Robert IMBAUD

Monsieur le Vice-Président précise que dans le cadre des enjeux de sensibilisation aux outils numériques et plus généralement à la fabrication numérique, la communauté de communes Entre Dore et Allier dispose de la médiathèque et la communauté de communes Plaine Limagne du Fab Limagne.

Afin de faciliter la complémentarité de ces deux espaces, les initiatives et projets communs, la mutualisation de compétences et d'usages, la formation des agents ainsi que la sensibilisation large des

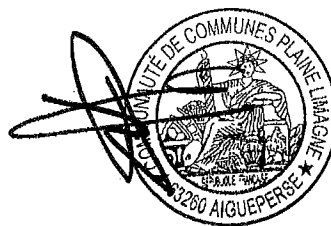
publics, il est proposé de travailler une convention entre les deux collectivités.

La communauté de communes Entre Dore et Allier a pris sa délibération lors du conseil communautaire le 27 juin 2019.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés de travailler cette convention

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures

Le Président,



Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 24/10/2019

Le Président,

Claude RAYNAUD

